

Commission : Conseil de sécurité historique

Question : Look ahead ! En 2024, arrêter la catastrophe à temps !

Auteur : Équateur

L'Équateur, étant un membre actif de l'ONU depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a toujours prôné le multilatéralisme, la paix et la sécurité internationales. Notre pays a été élu pour la troisième fois au conseil de sécurité, en tant que membre non-permanent, en 2024. Le pays s'engage fortement en faveur du désarmement par différents traités. En regardant vers l'avenir, l'Équateur continue de défendre une vision du monde sans armes nucléaires et continue de promouvoir la paix face aux défis mondiaux croissants, notamment les guerres, et les tensions internationales à l'horizon 2030, bien qu'il n'en fasse pas partie.

L'Équateur, comme de nombreux de pays en développement, considère et déplore que la composition actuelle du Conseil de sécurité, avec cinq membres permanents (États-Unis, Chine, Russie, France, Royaume-Uni), ne reflète pas la réalité géopolitique contemporaine. Le droit de veto accordé à ces membres leur confère un moyen de paralyser des décisions primordiales pourtant soutenues par la majorité des autres membres. Selon l'Équateur, ces États n'ont plus de justification valable de garder ce droit. Nous observons donc une restriction du pouvoir de l'ONU ne pouvant agir sans les cinq États. L'Équateur appellerait à un Conseil qui représente plus équitablement les régions sous-représentées, comme l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, afin de renforcer sa légitimité ainsi qu' un éventuel élargissement du nombre de membres permanentes dans le Conseil de sécurité.

Par ailleurs, l'Équateur, tout en soutenant le rôle primordial des casques bleus, insiste sur le respect de la souveraineté nationale des pays où les opérations de maintien de la paix sont déployées. En effet, notre pays a eu la chance de rester en dehors de tout conflit et maintient de bonnes relations internationales, renforçant ainsi sa crédibilité en tant que défenseur de la paix pour la résolution de ces conflits. L'ingérence dans les affaires internes d'un État ne doit jamais être une solution à long terme, et les opérations de maintien de la paix doivent toujours se faire en accord avec les autorités locales et dans le respect du droit international.

De plus, l'Équateur a été un fervent partisan du Traité pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), qui a fait de la région la première zone exempte d'armes nucléaires. L'Équateur a ratifié le Traité de Non-Prolifération Nucléaire en 1969, consolidant ainsi sa position en faveur de la non-prolifération nucléaire à l'échelle mondiale. Ce traité vise à empêcher la prolifération des armes nucléaires et à encourager le désarmement nucléaire mondial. L'Équateur a également soutenu et signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté en 2017. Ce traité, qui vise à interdire totalement les armes nucléaires, reflète l'engagement de l'Équateur en faveur de la paix mondiale et de l'élimination de ces armes, prônant ainsi le dialogue international.

L'Équateur est convaincu que, pour maintenir une paix internationale, il est nécessaire d'apporter des changements. La paix, la sécurité et le désarmement ne peuvent être atteints que par un engagement collectif et une collaboration sincère entre les nations. L'Équateur continuera donc de travailler avec la communauté internationale afin d'atteindre ces objectifs et bâtir un avenir plus sûr pour tous.